

LA LETTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS



BRUIT

MOUVEMENTS



TRAJECTOIRES



AIR



EAU



TRANSPORTS



DÉCHETS



SUIVI DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS / 4ÈME TRIMESTRE 2016

ÉDITO /

Mesdames, Messieurs,

L'année 2016 se sera montrée plus difficile que les années précédentes pour l'aéroport de Beauvais. Avec un nombre total de 3 997 856, passant sous la barre des 4 millions de passagers, la fréquentation a connu une baisse de 8%, tout comme le nombre de mouvements commerciaux diminuant de 9%.

Ces diminutions n'ont cependant pas empêché l'emport moyen d'augmenter passant de 156 passagers par vol en 2015 à 159 en 2016. Ainsi, Beauvais demeure toujours un exemple dans ce domaine et conforte sa première place des aéroports de France métropolitaine.

A présent, nos yeux se tournent vers 2017 et ses nouvelles perspectives en termes de trafic notamment avec l'arrivée au printemps d'une

nouvelle compagnie Volotea, desservant l'île de Beauté et plus précisément Ajaccio et un nouveau site internet.

Dans le domaine environnemental, 2017 sera synonyme de continuité dans nos échanges autour des trajectoires par le biais des groupes de travail, sujet aussi important pour nos riverains que nos services aéroportuaires ou institutionnels, notre code de bonne conduite mais aussi un volet en lien avec l'article 45 sur la transition énergétique vers une croissance verte dont vous pourrez prendre connaissance dans notre article en page 6.

Bien à vous,

Emmanuel COMBAT, Directeur Général Délégué



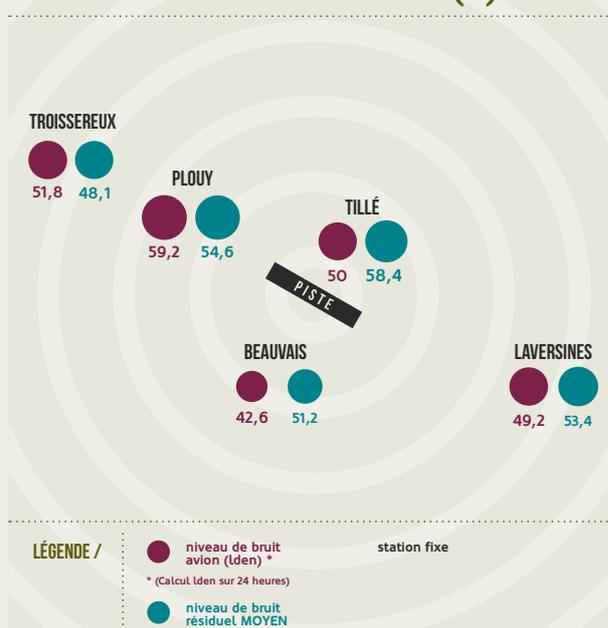
LE BRUIT AUTOUR DE L'AÉROPORT

La SAGEB dispose depuis la fin 2009 d'un réseau de surveillance du bruit des avions. Cinq stations fixes mesurent le bruit en continu à Beauvais (Cité des Fleurs et Plouy), Laversines, Tillé et Troissereux. Une station mobile permet d'effectuer des campagnes de mesure du bruit à la demande des mairies ou des riverains eux-mêmes. Depuis le 1^{er} janvier 2011, des campagnes de mesure de bruit de 6 semaines minimum ont ainsi été menées à Nivillers, Mont-Saint-Adrien, Gerberoy, Therdonne et Caillouel (Hermes), Velennes, Fontaine St Lucien et Guignecourt.

→ à savoir /

- **Lden** / INDICE DE BRUIT PÉNALISANT DE 5 dB(A) LE BRUIT DE SOIRÉE (19H À 22H) ET DE 10 dB(A) LE BRUIT DE NUIT (22H À MINUIT).
- **Bruit résiduel** / MOYENNE DU NIVEAU SONORE GLOBAL, HORS BRUIT AVION, CAPTÉ PAR UNE STATION DE MESURE DU BRUIT.
- LES VALEURS Lden ET DE BRUIT RÉSIDUEL NE SONT PAS ISSUES DU MÊME CALCUL, **elles ne sont donc pas comparables**. ELLES PERMETTENT TOUTEFOIS UNE BONNE APPRÉCIATION DE LA GÊNE PERÇUE PAR RAPPORT AUX

→ BILAN DES MESURES PAR STATION EN dB(A)





LE TRAFIC COMMERCIAL

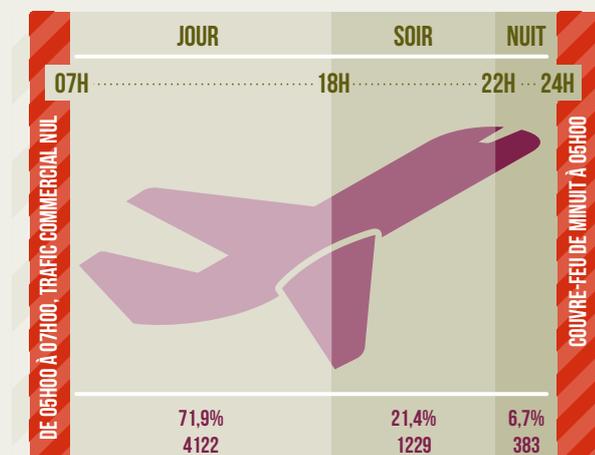
→ À QUOI CORRESPONDENT LES NUMÉROS DE PISTE ?

à l'aéroport de Beauvais, une seule piste est utilisable pour les mouvements commerciaux. Nous parlons pourtant de la piste 30 et de la piste 12 ! Tout dépend en fait du seuil depuis lequel les avions lâchent les freins pour décoller.

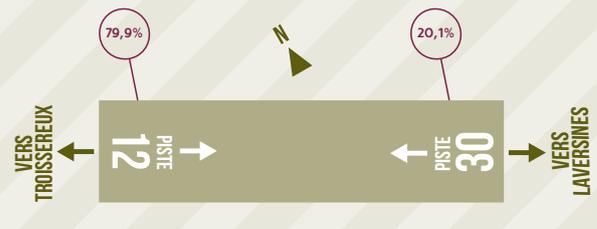
En termes de circulation aérienne, il y a donc deux sens de circulation sur une seule piste, chacun indique la direction prise par l'aéronef au décollage.

→ RÉPARTITION DES MOUVEMENTS PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE

définition d'un mouvement / CHAQUE ATERRISSAGE OU DÉCOLLAGE D'UN AVION.



→ TAUX D'UTILISATION DES SEUILS DE PISTE AU DÉCOLLAGE



→ à savoir /

- EN AÉRONAUTIQUE, **une journée est divisée en trois périodes normalisées** : « JOUR » DE 06H00 À 18H00, « SOIR » DE 18H00 À 22H00 ET « NUIT » DE 22H00 À 06H00. CES PÉRIODES SERVENT DE BASE AU CALCUL DE L'INDICE LDEN (VOIR « A SAVOIR » PAGE 1).
- DEPUIS 2002, L'AÉROPORT DE BEAUVAIS EST SOUMIS À UN **Arrêté de restriction d'exploitation**, COMMUNÉMENT APPELÉ **couvre-feu**, QUI INTERDIT TOUT TRAFIC COMMERCIAL ENTRE MINUIT ET 05H00 DU MATIN. POUR PLUS D'INFORMATION <http://www.aeroportbeauvais.com/enviro.php?lang=fr>
- L'**emport moyen** INDIQUE LE NOMBRE DE PASSAGERS TRANSPORTÉS DANS CHAQUE AVION. L'EMPORT MOYEN À BEAUVAIS EST LE DOUBLE DE CELUI DES AUTRES AÉROPORTS RÉGIONAUX, CE QUI ENGENDRE DEUX FOIS MOINS DE MOUVEMENTS POUR AUTANT DE PASSAGERS TRANSPORTÉS, DONC DEUX FOIS MOINS DE NUISANCES ET DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE.
- LE TRAFIC DE L'AVIATION GÉNÉRALE CORRESPOND AUX MOUVEMENTS DITS « NON COMMERCIAUX » GÉNÉRÉS PAR LES PILOTES PRIVÉS ET AÉROCLUBS DE LOISIR.

| | |
|--|------|
| NOMBRE TOTAL DE MOUVEMENTS COMMERCIAUX | 5734 |
| NOMBRE TOTAL DE MOUVEMENTS NON COMMERCIAUX | 1054 |
| NOMBRE DE VIOLATIONS DE COUVRE-FEU | 0 |
| EMPORT MOYEN | 159 |



LES TRAJECTOIRES D'AVION

→ à savoir /

LES CONTRÔLEURS AÉRIENS ONT POUR MISSION PREMIÈRE D'**assurer la sécurité et la fluidité du trafic**, EN PRENANT EN COMPTE SI POSSIBLE LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES COMME LES NUISANCES SONORES. LES TRAJECTOIRES STANDARDS CORRESPONDENT AUX TRAJECTOIRES ÉLABORÉES EN CONCERTATION AVEC LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT QUI GÈNENT LE MOINS DE RIVERAINS POSSIBLE. EN CAS DE NÉCESSITÉ POUR LA SÉCURITÉ DU TRAFIC (MÉTÉO, ENCOMBREMENT DE L'ESPACE AÉRIEN...), LES CONTRÔLEURS INDIQUENT AUX PILOTES DE SUIVRE DES PROCÉDURES PLUS DIRECTES.

Les trajectoires omnidirectionnelles sont justifiées par des contraintes particulières de sécurité qui ne permettent pas l'utilisation des trajectoires standards. Elles sont prévues et autorisées par la dgac.

Les trajectoires standards sont mises en place par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), après avis de la Commission Consultative de l'Environnement.

Les trajectoires établies sont suivies à l'aide des tracés géographiques illustrés en page 3. Nous distinguons les trajectoires standards (TS), et les trajectoires omnidirectionnelles (TO).

→ LE RESPECT DES TRAJECTOIRES STANDARDS



LÉGENDE /

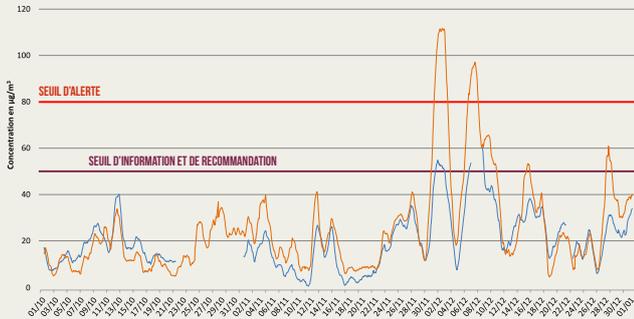
TS / Trajectoires standards

TO / Trajectoires omnidirectionnelles

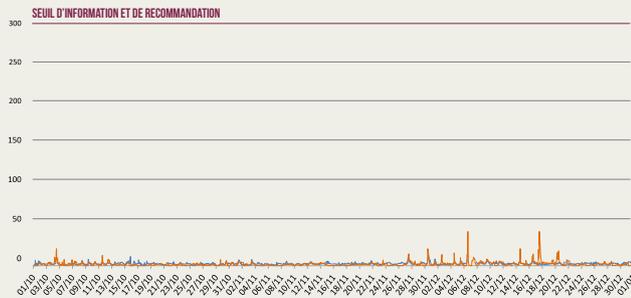


LA QUALITÉ DE L'AIR

1 → ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS MOYENNES GLISSANTES SUR 24H EN PARTICULES : PM10 *



3 → ÉVOLUTION HORAIRE DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE DE SOUFRE : SO2 *



LÉGENDE /

- Aéroport de Beauvais
- Moyenne des stations périurbaines picardes *
(* : Rieux / Agglomération Creilloise)

→ LES RÉSULTATS QUOTIDIENS DU SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR SONT DISPONIBLES À CETTE ADRESSE : www.aeroportbeauvais.com/atmo.php
(* : MESURES D'AVRIL, JUIN ET JANVIER 2017)



LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES SOLS

L'aéroport de Beauvais est soumis à la Loi sur l'Eau en raison des grandes étendues imperméabilisées par ses infrastructures. A ce titre, la SAGEB a mis en place des aménagements de gestion des eaux pluviales (séparateurs d'hydrocarbures, bassins d'infiltrations...) qu'elle contrôle, entretient et dont elle s'assure régulièrement de leur efficacité.

Un bureau d'études indépendant effectue périodiquement des analyses de la qualité des eaux pluviales et souterraines de l'aéroport conformément à l'Arrêté préfectoral du 22/10/2008* modifié par celui du 08/12/2009*. Ces prélèvements mettent en évidence que l'aéroport de Beauvais n'est pas à l'origine d'impact majeur sur la qualité de la nappe phréatique

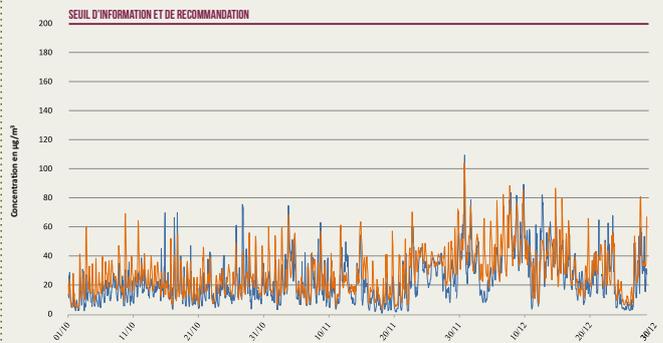
* (Arrêtés préfectoraux [page 2 dans année 2008 et page 1 dans année 2009] www.oise.pref.gouv.fr/sections/decisions_et_actions/environnement/Loi_sur_l_eau)

→ à savoir /

DEUX PIÉZOMÈTRES ONT ÉTÉ INSTALLÉS AFIN DE PRÉLEVER L'EAU SOUTERRAINE POUR COMPARER LA QUALITÉ DE LA NAPPE PHRÉATIQUE EN AMONT ET EN AVAL DE LA PLATEFORME

En Août 2010, la SAGEB a pris l'initiative d'installer une station de mesure de la qualité de l'air, sous les vents dominants, au plus proche des premières habitations voisines de la plateforme. Cette implantation tient compte de l'impact du trafic aérien et routier de desserte de la plate-forme. Plusieurs molécules sont étudiées 24h/24 : particules en suspension, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre, conformément à la loi sur l'air.

2 → ÉVOLUTION HORAIRE DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE : NO2 *



→ à savoir /

Pm10 : Particules en suspension / LES PARTICULES EN SUSPENSION PROVIENNENT MAJORITAIREMENT DE LA COMBUSTION DES MATIÈRES FOSSILES, DU TRANSPORT AUTOMOBILE ET DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DIVERSES. LEUR TAILLE ET LEUR COMPOSITION SONT VARIABLES. SELON LEUR TAILLE, ELLES PÉNÈTRENT PLUS OU MOINS PROFONDÉMENT DANS L'ARBRE PULMONAIRE. LES PLUS FINES PEUVENT IRRITER ET ALTÉRER LA FONCTION RESPIRATOIRE. CERTAINES SONT MUTAGÈNES ET CANCÉRIGÈNES.

No2 : le dioxyde d'azote / LES OXYDES D'AZOTES SONT ÉMIS LORS DE PHÉNOMÈNES DE COMBUSTION ET LE NO2 EST ISSU DE L'OXYDATION DE NO. LES SOURCES PRINCIPALES SONT LES TRANSPORTS (50%), L'INDUSTRIE (22%), L'AGRICULTURE (16%) ET LA TRANSFORMATION D'ÉNERGIE (10%). LE NO2 EST UN GAZ IRRITANT POUR LES BRONCHES, CHEZ LES ASTHMATIQUES IL AUGMENTE LA FRÉQUENCE ET LA GRAVITÉ DES CRSES.

SO2 : le dioxyde de soufre / IL EST ÉMIS LORS DE LA COMBUSTION DES MATIÈRES FOSSILES (CHARBON, FOU). LES SOURCES PRINCIPALES SONT LES INSTALLATIONS DE COMBUSTION (INDUSTRIELLES, COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES) ET LES CENTRALES THERMIQUES. LE SO2 EST UN IRRITANT POUR LES VOIES

→ RÉSULTAT DES ANALYSES D'EAUX SOUTERRAINES D'OCTOBRE 2016

| | UNITÉ | ARRÊTÉ PRÉFECTORAL | PRÉLÈVEMENTS EN AMONT | PRÉLÈVEMENTS EN AVAL |
|------------------------|-------|--------------------|-----------------------|----------------------|
| MATIÈRES EN SUSPENSION | mg/L | 20 | 3433 | 3 |
| DCO | mg/L | 20 | 25 | 22 |
| DBO5 | mg/L | 10 | 3 | 1 |
| POTASSIUM | mg/L | / | 1 | 37 |
| ALUMINIUM | mg/L | / | <0,010 | <0,010 |
| CADMIUM | mg/L | / | <0,001 | <0,001 |
| CUIVRE | mg/L | / | <0,010 | <0,010 |
| NICKEL | mg/L | / | <0,005 | <0,005 |
| PLOMB | mg/L | / | <0,002 | <0,002 |
| TITANE | µg/L | / | <0,010 | <0,010 |
| ZINC | mg/L | / | <0,010 | <0,010 |
| MERCURE | µg/L | / | <0,01 | <0,01 |
| HYDROCARBURES TOTAUX | mg/L | 1 | 0,13 | <0,1 |
| GLYCOL | mg/L | / | <2 | <2 |

1 Moyenne sur 3 prélèvements (avant la pluie, 12 h et 24 h après la pluie)
2 Les teneurs en MES mesurées dans les eaux pluviales (avant l'infiltration dans le sol) sont très inférieures et proches du seuil de l'arrêté préfectoral.



LES TRANSPORTS COLLECTIFS

L'accès à l'aéroport par les transports en commun est une priorité pour la SAGEB, qui exploite la ligne régulière Aéroport – Paris Porte Maillot utilisée par un passager aérien sur deux.

Les passagers de l'aéroport peuvent rejoindre le centre ville et la gare SNCF de Beauvais grâce aux bus Corolis. De plus, afin de renforcer la ligne 12 Mairie – Gare – Aéroport, quatre nouvelles rotations ont été ajoutées en janvier 2011. La ligne est complétée en soirée et en matinée par la « navette aéroport » qui dessert les zones hôtelières.

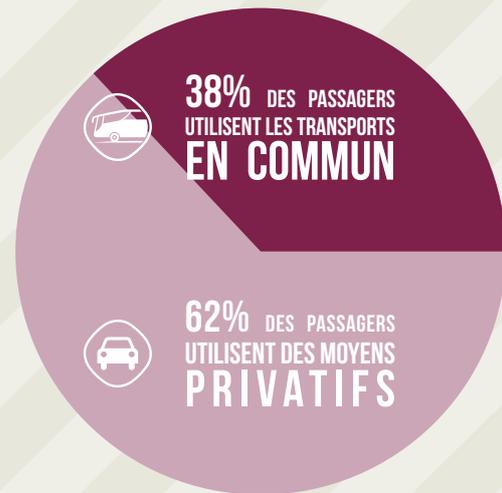
La ligne express par autoroute Beauvais – Amiens effectue son unique arrêt intermédiaire à l'aéroport six fois par jour et met la capitale picarde à 45 minutes de la plate-forme.

Plus récemment, en 2009, la société VEA et la SAGEB ont mis en œuvre une desserte par autocar avec le parc Disneyland Paris à raison de 2 allers retours par jour. En 2010, SuperShuttle a lancé un service de transport partagé en porte à porte entre l'aéroport et la petite couronne parisienne.



→ TOUTS LES MOYENS D'ACCÈS À L'AÉROPORT PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LE COVOITURAGE SONT DISPONIBLES SUR : www.oise-mobilite.fr

→ LES CHIFFRES



36% des passagers aériens utilisent la navette Paris-Beauvais
2% des passagers aériens utilisent les autres lignes de transports en commun



LE TRI DES DÉCHETS

L'aéroport a généralisé le tri sélectif sur l'ensemble de la plateforme et possède sa propre déchetterie. Les bouteilles plastiques et les canettes sont collectées dans les poubelles publiques, le papier et le carton dans les bureaux et les commerces, et sur l'ensemble de la plateforme, tous les déchets spéciaux ou dangereux recensés sont mis de côté : aérosols, piles, luminaires, huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, batteries, emballages et matériaux souillés, liquide de refroidissement, mais également les déchets verts, les palettes, etc.

→ à savoir /

avant-gardiste / BEAUVAIS EST DEvenu EN MAI 2009 LE SEUL AÉROPORT FRANÇAIS OÙ LES PASSAGERS PEUVENT TRIER LEURS DÉCHETS.

→ RÉPARTITION DES DÉCHETS VALORISÉS AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2016



→ TYPE DE VALORISATION DES DÉCHETS AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2016 (EN %)



→ à savoir /

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES COLLECTÉS À L'AÉROPORT SONT TRAITÉS EN VALORISATION ÉNERGÉTIQUE. L'ÉNERGIE AINSI PRODUITE EN 2010 CORRESPOND À LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE D'UN VILLAGE DE 500 HABITANTS PENDANT UN AN, SOIT ENVIRON 800 MWH.

ARTICLE 45 DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Lutter plus efficacement contre le dérèglement climatique et renforcer l'indépendance énergétique de la France. Tels sont les deux objectifs affichés de la loi sur la transition énergétique promulguée en août 2015. Adoptée juste avant l'ouverture de la COP21, cette loi se veut, comme « une loi ambitieuse et mobilisatrice, qui vise à faire de la France le pays de l'excellence environnementale ». L'article 45 de cette loi demande aux exploitants des principaux aéroports de l'hexagone de mettre en place des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques.

Cette attention particulière illustre la place croissante prise depuis quelques années par les questions liées à la qualité de l'air autour des grandes plateformes. Si la part des émissions gazeuses et de polluants atmosphériques résultant des activités directes et au sol des aéroports reste très minoritaire par rapport à d'autres secteurs d'activité, l'augmentation du trafic aérien suscite des inquiétudes du côté des associations et des riverains des principaux aéroports hexagonaux.



Installations fixes pour la fourniture d'électricité (400Hz)

L'article 45 imposait aux 11 principaux aéroports français, dont Beauvais, d'établir pour le 31 décembre 2016 un programme d'actions destiné à réduire leurs émissions de GES et de polluants atmosphériques de 10 % à l'horizon 2020 et de 20 % à l'horizon 2025 par rapport à 2010, année de référence retenue par le législateur. Pour cela, la SAGEB a réalisé un inventaire de ses émissions pour l'année de référence et établit des hypothèses de réduction pour les deux dates butoirs.

Compte tenu de sa démarche environnementale initiée depuis 2008 sur ce sujet et des projections qu'elle a modélisées, la SAGEB est confiante dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de 10 % et 20 % fixés par la loi. Ces réductions ambitieuses pourront être atteintes grâce notamment par la substitution des moteurs auxiliaires de puissance au sol des avions (APU) par des installations fixes (400 Hz) pour la fourniture

d'électricité lors des escales ainsi que le renouvellement progressif de la flotte des engins d'assistance en escale par des véhicules électriques.

DEPUIS 2003, DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, L'AÉROPORT DE BEAUVAIS MET À LA DISPOSITION DES RIVERAINS UN NUMÉRO VERT **0800 800 860** (APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE). DEPUIS CETTE DATE, LES RIVERAINS ONT AINSI LA POSSIBILITÉ DE FAIRE CONNAÎTRE À LA SAGEB LA GÊNE RESENTIE DU FAIT DE L'ACTIVITÉ AÉRONAUTIQUE.

À l'aéroport de Beauvais, Le service **Qualité Sécurité Environnement (QSE)** de la SAGEB est notamment en charge :

- de la démarche de management environnemental et la certification ISO 14001,
- de la gestion du cycle de l'eau et de la mise en conformité Loi sur l'Eau de la plateforme,
- de l'optimisation et de la diminution des consommations énergétiques,
- du développement des accès à l'aéroport en transport collectif ou partagé,
- du tri sélectif et de la gestion des déchets de la plate-forme,
- de la prévention des nuisances sonores et des relations avec les riverains,
- du suivi de la qualité de l'air sur la plateforme,
- de la qualité de service sur la plateforme et la ligne régulière Paris <> Beauvais avec la certification Nf235,
- de la prévention, l'hygiène et la sécurité au travail,
- du Système de Gestion de la Sécurité aéroportuaire (SGS).
- de la certification de sécurité aéroportuaire
- du service clients

SAGEB – Aéroport de Beauvais : entreprise certifiée ISO 14001



Pour vos questions sur les trajectoires et le bruit des avions

- appelez le **0800 800 860** (appel gratuit depuis un poste fixe)
- ou par mail : numero.vert@aeroportbeauvais.com

Posez toutes vos questions concernant le programme environnemental de l'Aéroport de Beauvais

- par mail : service.environnement@aeroportbeauvais.com
- ou par courrier : Service Qualité Sécurité Environnement / SAGEB / Aéroport de Beauvais / 60000 Tillé